



**UNION NATIONALE DE L'ARMURERIE, DE LA CHASSE ET DU TIR**  
**NATIONALE UNIE VAN DE WAPENMAKERIJ EN DER JACHT - EN**  
**SPORTSCHUTTERS**

---

**Communiqué de Presse – 15 mai 2006.**

**UNE NOUVELLE LOI SUR LES ARMES N'EMPÊCHERA**  
**MALHEUREUSEMENT PAS LES ATTENTATS RACISTES**

La réaction de certains hommes politiques après le crime raciste perpétré par un jeune Anversois est de dire que “un incident pareil ne se produirait pas si la vente libre des armes de chasse était interdite”. Et, dans la foulée, ils exigent une loi sur les armes plus sévère.

La violence insensée est difficilement contrôlable. Des premières constatations à propos du drame d'Anvers, il semble que la tuerie était soigneusement préparée. Il apparaît donc un peu simpliste de clamer, comme le font certains, qu'en l'absence d'arme à feu le tueur n'aurait pas agi. Il aurait tout aussi bien pu utiliser un couteau ou acheter une arme illégale. Car il est plus facile aujourd'hui d'obtenir une arme illégale via le « milieu » qu'une arme légale via la voie officielle. Bien entendu, la nouvelle loi sur les armes ignore toute la problématique du marché noir.

Les réactions rapides des hommes politiques témoignent en réalité d'un sentiment d'impuissance. Par facilité, ils « oublient » que ce n'est pas l'arme mais l'usage délibéré qu'en a fait le meurtrier qui a mené à cet acte lâche. Il ne s'agit pas d'un accident. L'arme ne peut être considérée comme la cause. L'origine de cette tragédie se trouve dans les idéologies extrémistes propres au milieu d'où est issu l'assassin. Ce sont les motivations racistes qui l'ont mené à ces atrocités. Aucune loi actuelle ou future sur les armes ne pourra empêcher cela.

Au contraire, l'élaboration d'une véritable politique de sécurité témoignerait de courage politique. Le « screening » d'individus aux idéologies extrémistes mériterait plus d'attention. Nous déplorons que nos politiciens – souvent par manque de courage – évitent les véritables causes de l'insécurité et se contentent de répéter une affirmation populiste selon laquelle la possession d'armes légales cause ce genre de drames.

La commission Justice de la Chambre discute actuellement de certaines propositions en vue d'une nouvelle loi sur les armes. L'UNACT, qui a toujours collaboré avec les Gouvernements précédents et a fait des propositions concrètes pour s'opposer à l'achat « impulsif », a toujours soutenu une loi équilibrée qui met en balance la sécurité publique avec le secteur économique, les détenteurs légaux, les chasseurs et tireurs sportifs.

---

*Secrétariat - secretariaat:*

U.N.A.C.T. –L. Baekelandstraat 3 - 2650 EDEGEM - ☎ (03) 449 49 78 - 📠 (016) 89 48 69  
[www.unact.be](http://www.unact.be) - [info@unact.be](mailto:info@unact.be) - Fortis 240 - 0675100 - 81

Le projet du ministre de la justice Onkelinx, pour la rédaction duquel l'UNACT n'a pas même été consultée, n'est pas suffisant. Même avec permis pour arme de chasse, cet attentat dramatique aurait eu lieu. L'auteur de cet acte raciste aurait pu acheter son arme légalement, aussi bien selon l'ancienne loi que selon la nouvelle proposition. Il satisfait en effet tous les critères : il est majeur, sans casier judiciaire connu, facilement en règle avec toute procédure légale imposée. Une loi plus dure ne pourrait donc jamais prévenir ce genre d'actes racistes.

L'exemple de pays étrangers qui ont adopté des lois plus strictes, voir même draconiennes, est révélateur. En Angleterre, la criminalité avec armes à feu a connu une croissance de 40% après l'interdiction totale. La même tendance s'annonce au Pays-Bas suite au durcissement de la législation en 2002.

L'UNACT a fait, lors d'incidents similaires dans le passé, plusieurs propositions constructives. Nous plaillons pour une modification de la procédure d'obtention des armes de chasse ou de sport. Cette adaptation implique que l'acheteur potentiel obtienne une attestation de la police indiquant un passé judiciaire vierge. Ceci limiterait aussi les achats impulsifs. Nous sommes heureux de constater qu'une pareille adaptation de la législation actuelle est incorporée dans la proposition du parlementaire Philippe Monfils qui est en discussion au sein de la commission Justice de la chambre.

L'interdiction de la détention privée d'armes n'est pas la bonne réponse aux attentats racistes qui deviennent de plus en plus fréquents. La nouvelle loi n'aurait pu empêcher les assassinats horribles d'Anvers.

Adresse de contact:  
Jean-Marie DEMARET  
Vice président  
Tél. 0486 34 74 70

*L'Union Nationale de l'Armurerie, de la Chasse et du Tir a été fondée en 1967. Son but est de regrouper tout le secteur et de défendre les intérêts de ses membres. La législation sur les armes est, à fortiori, un sujet qui retient toute l'attention de cette Union. L'UNACT regroupe des fabricants d'armes, des importateurs en armes et munitions, des armuriers détaillants, des chasseurs, des tireurs tant sur cible que sur plateaux d'argile, des collectionneurs en armes et munitions, des musées d'armes, l'école d'armurerie de Liège Ecole d'Armurerie Léon Mignon et des autres organisations de possesseurs d'armes légales.*